



# LA LOI TRAVAIL, KÉZAKO?

La présentation du projet de loi El Khomri a suscité de vives réactions à travers la France. Pourquoi ?

La loi travail a pour visée l'assouplissement du marché du travail. Cette flexibilité aurait pour objectif de permettre aux entreprises d'embaucher plus sereinement et à long terme de diminuer le taux de chômage. En voici les principales mesures :

L'augmentation du temps de travail maximal journalier des salarié-e-s, qui **passerait de 10 à 12 heures par jour**, sur simple accord de branche ou d'entreprise.

La rémunération des heures supplémentaires **peut baisser de 50% à 10%** par simple accord d'entreprise.

Les indemnités minimales en cas de licenciement abusif, aujourd'hui équivalentes à 6 mois de salaire pour les entreprises de plus de 10 employé-e-s, **seront supprimées**. Une indemnité nulle est donc possible.

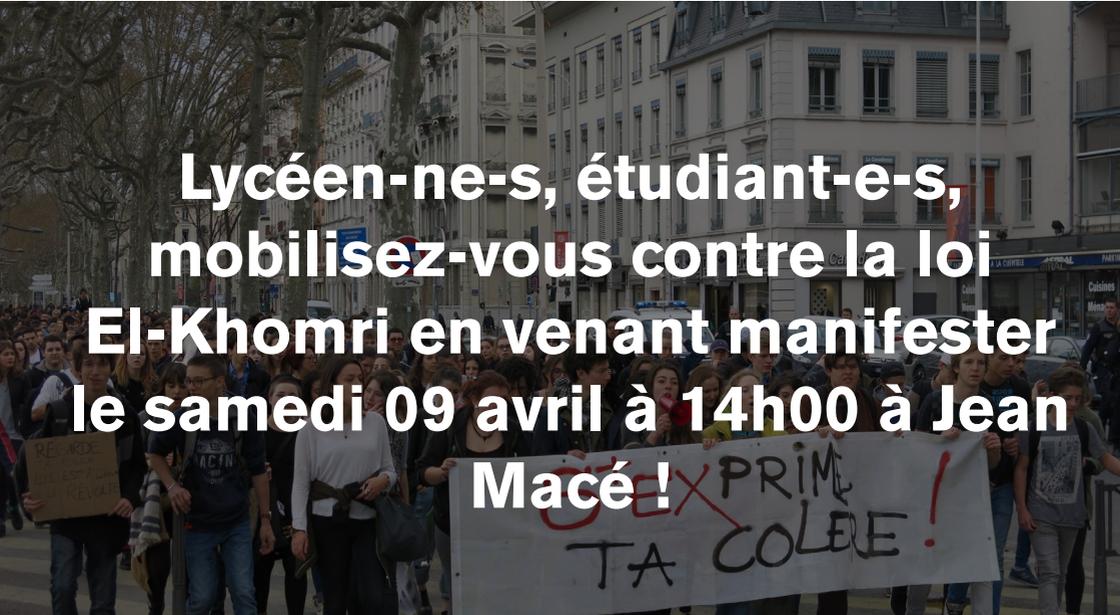
Les durées des congés pour les catastrophes naturelles, en cas de maladie ou handicap d'un-e proche ne sont plus garanties par la loi, mais seront fixées selon la volonté de l'employeur. Les dates des congés payés pourront également être changées à la dernière minute.

Pour faire un plan social – et donc pour licencier pour des raisons économiques – une entreprise n'a plus besoin d'avoir de réelles difficultés économiques. **Une simple baisse du chiffre d'affaire ou du montant de commandes** – chiffres aisément modifiables – suffiront.

Alors que 67% des français se déclarent contre ce projet de loi, le gouvernement refuse de céder aux revendications et a tenté de réévaluer le projet. Cependant, la version corrigée n'arrange que peu de choses à la dégradation des conditions de travail des salariés qui en découle.

Laisser aux entreprises plus de liberté dans la gestion de leur effectif d'employés permettrait de diminuer les risques liés à une embauche, et donc de favoriser celles-ci. Or, dans cette même optique de rendre les entreprises plus productives et donc plus aptes à créer de l'emploi, la Loi propose également une augmentation du temps de travail maximal des salariés. Un problème de cohérence se pose donc. Augmenter le temps de travail des salariés revient à ne nécessiter qu'un plus petit nombre d'entre eux. En quoi nécessiter moins de personnel favoriserait-il l'embauche ? En effet, c'est 350 000 emplois qui ont été créés par le passage aux 35 heures au début des années 2000 selon une étude de l'INSEE. Pourquoi rétrograder ?

En Grèce, en Italie et en Espagne, des lois similaires ont été mises en places, et cependant on assiste aujourd'hui à une hausse du taux de chômage et de la précarité. Par exemple, en Grèce, le taux de chômage est passé de 18% en 2011 à 26% en 2014. En Espagne, celui-ci est aujourd'hui de 22%, toujours au-dessus des 11% en 2010. Toujours convaincus par l'efficacité de ces mesures ? Pas nous !



**Lycéen-ne-s, étudiant-e-s,  
mobilisez-vous contre la loi  
El-Khomri en venant manifester  
le samedi 09 avril à 14h00 à Jean  
Macé !**